

## Le Conseil d'État valide l'élection du maire de Morne-à-l'Eau

**M**ikaël Lech, après avoir été débouté devant le tribunal administratif de Basse-Terre, s'est retourné devant le Conseil d'État pour demander l'invalidation de l'élection de Philipson Francfort comme

maire de Morne-à-l'Eau. L'affaire, examinée le 8 décembre a été tranchée le 23 : le pourvoi en cassation n'est pas admis. Les magistrats administratifs estiment que « les conditions dans lesquelles se sont déroulées les opéra-

tions électorales en litige n'ont pas été de nature à porter atteinte au caractère public du scrutin et n'ont pas davantage révélé une manœuvre de nature à altérer la sincérité des opérations électorales ».

**F.-X.G., à Paris**